



E-mail : mairie_sang2007@yahoo.fr

B.P. 162 Sangmélima - Tél. (237) 22 28 84 42 *** Fax 22 28 83 02

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE SANGMELIMA

SIGAMP-CS

ADDITIF N°01 PORTANT MODIFICATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0012/AONO/CS/SIGAMP/CIPM-CS/CCCM-SPI/2024 DU 05 JUILLET 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, GARES ROUTIERES, VOIES ATTENANTES AUX MARCHES ET AUTRES PLACES PUBLIQUES DE LA VILLE DE SANGMELIMA DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO REGION DU SUD

Le Maire de la Commune de Sangmelima, Maitre d'Ouvrage, Communique :

Les soumissionnaires à l'Appel d'Offres National Ouvert, repris supra, lancé selon la procédure d'urgence, sont informés que des modifications touchant à certaines dispositions dudit document ont été effectuées ainsi qu'il suit :

I^e) PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES(AAO)

Lire plutôt

I.1 VERSION FRANCAISE

11. Remise des offres

Au lieu de

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au niveau de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Sangmélima Tél : au plus tard le 2024 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°/AONO/CS/SIGAMP/CIPM-CS/CCCM-SPI/2024 DU 2024, POUR LA
COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES, LE
BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, PLACES PUBLIQUES, GARES
ROUTIERES, VOIES ATTENANTES AUX MARCHES DE LA VILLE DE SANGMÉLIMA,
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD ou d'une clé USB contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif.

Lire plutôt

Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au niveau de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Sangmélima Tél : 222 28 84 42, au plus tard le **05 Aout 2024 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 0012/AONO/CS/SIGAMP/CIPM-CS/CCCM-SPI/2024 du 05 Juillet 2024
POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES, LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES RUES, PLACES PUBLIQUES,
GARES ROUTIERES, VOIES ATTENANTES AUX MARCHES DE LA VILLE DE
SANGMÉLIMA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD ou d'une clé USB contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif.

13 . Ouverture des plis

Au lieu de

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières se fera en un seul temps le **2024 à 15 heures** par la commission interne de passation des Marchés de la Ville de Sangmelima, Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Lire plutôt

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières se fera en un seul temps le **05 Aout 2024 à 15 heures** par la commission interne de passation des Marchés de la Ville de Sangmelima, Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14 Critères d'évaluation

Au lieu de

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif autre que la caution de soumission, au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant ;
3. Pièce(s) falsifiée(s) ou fausse (s) déclaration(s) ;
4. Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non-abandon de marché au cours des trois dernières années et d'absence sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
5. Note technique inférieure à 27 oui ;
6. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

A	Présentation	01 Oui sur 02
B	Méthodologie proposée et son adéquation avec les termes de référence	05 Oui sur 08
C	Chiffre d'affaires et solvabilité financière	03 Oui sur 03
D	Qualification et compétence du personnel clé	11 Oui sur 15
E	Références de l'entreprise dans les réalisations similaires	03 Oui sur 03
F	Matériel	04 Oui sur 07

Seuls les soumissionnaires ayant respecté tous les critères (A, B, C, D, E et F) et ayant obtenu au moins 27 « oui » seront admis à l'analyse de l'offre financière.

Lire plutot

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

7. Absence de la caution de soumission ;
8. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif autre que la caution de soumission, au-delà du délai supplémentaire de 48 heures à accorder, le cas échéant ;
9. Pièce(s) falsifiée(s) ou fausse (s) déclaration(s) ;
10. Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non-abandon de marché au cours des trois dernières années et d'absence sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
11. Non-respect de tous les critères (A,B,C,D,E et F) et Note technique inférieure à 27 oui / 38 ;
12. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire ou forfaitaire quantifié dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14.3 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

A	Présentation	01 Oui sur 02
B	Méthodologie proposée et son adéquation avec les termes de référence	05 Oui sur 08
C	Chiffre d'affaires et solvabilité financière	03 Oui sur 03
D	Qualification et compétence du personnel clé	11 Oui sur 15
E	Références de l'entreprise dans les réalisations similaires	03 Oui sur 03
F	Matériel	04 Oui sur 07

NB : l'évaluation des sous –critères est binaire (Oui / Non)

I.2 VERSION ANGLAISE

Au lieu de

Each offer, written in French or in English in **seven (07)** copies of which **one (01)** original and **six (06)** copies marked as such, must be sent against receipt to the Internal Structure for Administrative Management of Public Procurement (SIGAMP) of the Municipality of Sangmélima, Tel: (237) 222 28 84 42, at the latest on the **2024 at 2 o'clock pm**, local time and should be marked as follows:

URGENT NATIONAL OPEN INVITATION TO TENDER
Nº / IOIT/CS/ISMPC/ITB-SC/CCCM-SPI /2024 OF THE..... 2024
FOR THE COLLECTION, TRANSPORTATION AND TREATMENT OF HOUSEHOLD

**GARBAGE, SWEEPING AND CLEANING OF STREETS, PUBLIC PLACES, BUS STOP,
MOTO PARKS, ROADS ADJOINING THE MARKETS AND OTHER PUBLIC SQUARES
OF SANGMELIMA COUNCIL, DJA AND LOBO DIVISION, SOUTH REGION**

"To be opened only in counting session"

NB: The offer must be accompanied by a CD or a USB drive containing the numerical version in Excel format of the quantitative and estimated detail frame.

Lire plutot

Each offer, written in French or in English in **seven (07)** copies of which **one (01)** original and **six (06)** copies marked as such, must be sent against receipt to the Internal Structure for Administrative Management of Public Procurement (SIGAMP) of the Municipality of Sangmélima, Tel: (237) 222 28 84 42, at the latest on the **05 of August 2024 at 2 o'clock pm**, local time and should be marked as follows:

**URGENT NATIONAL OPEN INVITATION TO TENDER
N° 0012 / IOIT/CS/ISMP/ITB-SC/CCCM-SPI /2024 of 05 of July 2024
FOR THE COLLECTION, TRANSPORTATION AND TREATMENT OF HOUSEHOLD
GARBAGE, SWEEPING AND CLEANING OF STREETS, PUBLIC PLACES, BUS STOP,
MOTO PARKS, ROADS ADJOINING THE MARKETS AND OTHER PUBLIC SQUARES
OF SANGMELIMA COUNCIL, DJA AND LOBO DIVISION, SOUTH REGION**

"To be opened only in counting session"

NB: The offer must be accompanied by a CD or a USB drive containing the numerical version in Excel format of the quantitative and estimated detail frame.

13 . Opening of the bids

Au lieu de

The opening of the folds will be done in a time. The opening of Administrative documents, technical and financial offers will take place on the 2024 at 3 o'clock pm by the Internal Tender Board of the Sangmélima Council in the deliberations room of the Sangmélima Council. Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

Lire plutot

The opening of the folds will be done in a time. The opening of Administrative documents, technical and financial offers will take place on the **05 of August 2024 at 3 o'clock pm** by the Internal Tender Board of the Sangmélima Council in the deliberations room of the Sangmélima Council. Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

14 Evaluation criteria

Au lieu de

14.1 Elimination Criteria

Eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted for evaluation following the essential criteria. Failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the tenderer's bid.

These are:

- Absence of the bid bond;

- Failure to produce during the 48-hour deadline after the bids opening session, an administrative document which was absent or non-compliant;
- False statement or falsified document ;
- Failure to comply with the main technical specifications (to be listed);
- Failure to comply with 27 yes of essential criteria;
- Absence of a quantified unit price;
- Failure to comply with the tender model;
- Incomplete technical file (the Works Manager does not have the required qualification or absence of the site visit attestation or the methodological note, where applicable).

NB: Any public employee listed as a staff and who has not presented all the documents likely to justify his clearance from the Public Service shall not be valid.

14.2 Essential criteria

The criteria relating to the qualification of the candidates will be indicative of:

A- Presentation	01 Yes out off 02
B- Proposed methodology and its adequacy with the terms of reference	05 Yes out off 08
C- Turnover and Solvability	03 Yes out off 03
D- Experience of the main technical management staff	11 Yes out off 15
E- References of the company in the similar domains	03 Yes out off 03
F- Equipment	04 Yes out off 07

Only tenderers who have met all de criteria (A, B, C, D, E and F) and who have obtained at least 27 Yes will be admitted to the analysis of the financial tender.

NB: the evaluation of the sub-criteria is binary.

Lire plutot

14.1 Elimination Criteria

Eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted for evaluation following the essential criteria. Failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the tenderer's bid.

These are:

- Absence of the bid bond;
- Failure to produce during the 48-hour deadline after the bids opening session, an administrative document which was absent or non-compliant;
- False statement or falsified documents;
- Failure to comply with the main technical specifications (to be listed);
- Failure to respect the criteria (A, B, C, D, E and F) and comply with 27 yes out off 38 of essential criteria;
- Absence in the financial offer, of a quantified unit price;

NB: Any public employee listed as a staff and who has not presented all the documents likely to justify his clearance from the Public Service shall not be valid.

14.2 Essential criteria

The criteria relating to the qualification of the candidates will be indicative of:

G- Presentation	01 Yes out off 02
H- Proposed methodology and its adequacy with the terms of reference	05 Yes out off 08
I- Turnover and Solvability	03 Yes out off 03
J- Experience of the main technical management staff	11 Yes out off 15
K- References of the company in the similar domains	03 Yes out off 03
L- Equipment	04 Yes out off 07

NB: the evaluation of the sub-criteria is binary (Yes / No).

II. PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

6.1 : CRITERES D'EVALUATION

Au lieu de :

Seuls les soumissionnaires ayant respecté tous les critères (A, B, C, D, E et F) et ayant obtenu au moins 27 « oui » seront admis à l'analyse de l'offre financière.

Lire plutôt

Seuls les soumissionnaires ayant respecté tous les critères (A, B, C, D, E et F) et ayant obtenu au moins 27 « oui » / 38 seront admis à l'analyse de l'offre financière

Enveloppe A : Volume I : Pièces Administratives

Au lieu de :

I- La caution de soumission d'un montant de **45 603 667 (Quarante-cinq millions six cent trois mille six cent soixante-sept) FCFA**, délivrée par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours ;

Lire plutôt :

La caution de soumission d'un montant de **45 603 667 (Quarante-cinq millions six cent trois mille six cent soixante-sept) FCFA**, délivrée par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà de celle des offres ;

III. PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

6.2 TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Au lieu de :

1. Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :
2. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
4. La loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021
5. Le Code minier ;
6. Les textes régissant les corps de métier ;
7. Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
8. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
9. Le Décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
10. Le Décret N°2023/04186/PM du 24/07/2023 fixant les modalités de recouvrement, de centralisation, de répartition et de versement du produit du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées.
11. La circulaire N°001/CAB/PR du 19 JUIN 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
12. La Circulaire N° 00026/C/MINFI du 29 décembre 2023, portant Instructions relatives à

l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

13. Les DTU pour les travaux de bâtiment ;
14. Les normes en vigueur ;
15. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.
16. Les normes en vigueurs.

En cas de discordance entre les dispositions des documents ci-dessous, c'est la pièce portant rang prioritaire qui fait la loi des parties contractante.

Lire plutôt

1. Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :
2. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
4. Le Code minier ;
5. Les textes régissant les corps de métier ;
6. Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
7. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
8. Le Décret N°2023/04186/PM du 24/07/2023 fixant les modalités de recouvrement, de centralisation, de répartition et de versement du produit du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées.
9. La Décision n°0119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant désignation des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
10. La Circulaire N° 00026/C/MINFI du 29 décembre 2023, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
11. Les DTU pour les travaux de bâtiment ;
12. Les normes en vigueur ;
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.
14. Les normes en vigueurs.

En cas de discordance entre les dispositions des documents ci-dessous, c'est la pièce portant rang prioritaire qui fait la loi des parties contractante.

IV. PIECE N°13 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

1. AfriLand First Bank (FIRST BANK) BP.11 834, Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM) BP.2 933 Douala;
3. Banque Camerounaise des petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP.12 962, Yaoundé;

4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP. 600 Douala ;
5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP.1 925, Douala ;
6. Banque of Afrika Cameroun (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
7. CITI Bank cameroun (CITIGROUP), BP. 4 571, Douala ;
8. Commercial Bank of Cameroon 'CBC), BP. 4 004 Douala ;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP. 582, Douala ;
10. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), BP. 6 578, Douala ;
11. Société Commerciale de Banque Cameroun Groupe Attijariwafa bank SA (SCB Cameroun) ; BP. 300, Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), BP. 4 042, Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP. 1 784, Douala ;
14. Union Bank of Cameroon (UBC), BP. 15 569, Douala ;
15. United Bank for Africa (UBA), BP. 2 088, Douala.
16. Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA Bank)

II- Compagnies d'assurances

17. Activa Assurances, BP.12 970, Douala ;
18. Aréa Assurance S.A, BP.1 531, Douala ;
19. Atlantique Assurances S.A , BP.2 933 douala ;
20. Beneficial Général insurances S.A, BP.2328 Douala ;
21. Chanas assurances S.A ,BP.109, Douala;
22. CPA S.A, BP.54, Douala ;
23. Nsia Assurances S.A,BP.2 759, Douala ;
24. Pro Assur S.A, BP.5 963, Douala ;
25. SAAR S.A, BP.1 011, Douala ;
26. Saham Assurances S.A, BP.11 315, Douala ;
27. Zenithe Insurance S.A, BP. 1 540, Douala.

Sangmelima le : 16 JUIL 2024

LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE

Copies :

- PREFET DJA ET LOBO (pour information)
- ARMP/SUD (pour publication et archivage)
- DD/MINMAP/DL (pour information)
- Pdt/CIPM/CS (pour information et archivage)
- Archives /chrono



Le Maire

Bekono Jean Faustin